



154392 - Dénommer une association caritative artisans du futur

question

Grâce à Allah, nous, un groupe de jeunes de notre région, avons créé une association caritative dénommée artisans du futur. Des gens ont contesté cette appellation et dit qu'il n'est pas permis de la donner à l'association. Il en serait de même pour l'appellation artisans de la vie. Nous espérons, éminence, que vous nous éclairerez sur le sujet. Puisse Allah vous récompenser par le bien.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Peut-être l'auteur de la question trouve-t-il deux ambiguïtés dans ces appellations artisans du futur et artisans de la vie.

La première est que le fait d'appeler des créatures 'artisans' alors que seul Allah le Puissant et Majestueux est l'unique Créateur dans cet univers. Cependant, ce qui est juste, c'est que cette ambiguïté n'en est pas une. Car bien d'attributs et actes d'Allah sont aussi attribués aux créatures dans le Livre et la Sunna. C'est le cas de l'ouïe, de la vue et du savoir. Quand on les attribue à Allah, on entend leur donner le sens qui convienne à la Perfection du Puissant et Majestueux. Et quand on les attribue à une créature, on leur donne le sens qui correspond à son imperfection et son impuissance. L'ouïe de la créature est faible et limitée tandis que celle d'Allah entend toutes les voix. Il en est de même du qualificatif artisan. On l'applique dans le noble Coran au Maître Transcendant et Très-haut pour désigner une fabrication parfaitement impeccable qui convienne à la grandeur du Maître Puissant et Majestueux, et à Sa capacité. Quand on parle de l'oeuvre d'une créature, on entend en désigner ce qui convient à son incapacité, à sa pauvreté et sa faiblesse. Car sa création ne se fait pas à partir du néant et elle n'échappe pas aux lois naturelles puisqu'elle n'est rien d'autre qu'une modification ou une transformation régie par les lois de l'univers.



Cela s'atteste dans ce hadith de Houdhyfah ibn al-Yaman selon lequel le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a dit: « Certes Allah fabrique tout fabricant et son produit. » (rapporté par al-Boukhari dans khalq afaal al-ibaad (n°102) et autres et jugé authentique par Ibn Hadjar dans Fateh al-Baari (13/507) et al-Albani dans as-Silsilah as-Sahihah n° 1637. Réfléchissez sur le fait qu'il attribue à la créature l'acte de fabriquer quand il dit tout fabricant et son produit. Puisse qu'il s'agit de l'acte d'une créature, il en résulte un produit limité. Quant au Créateur Puissant et Majestueux, Il demeure le vrai Artisan, Celui qui a créé la Créature à partir du néant et créé les humains et leurs actions. À ce propos, le Transcendant et Très-haut dit: « alors que c'est Allah qui vous a créés, vous et ce que vous fabriquez ? » (Coran,37:96)

La deuxième ambiguïté réside dans le fait d'annexer artisans au futur et à la vie qui sont gérés par Allah et non par les humains.

Toutefois, il vaut mieux ne pas donner ce sens aux mots et retenir plutôt que les actes des créatures dépendent du décret d'Allah le Puissant et Majestueux. Une créature utilise les moyens permettant d'atteindre les résultats décrétés. Il cherche ainsi à réaliser un avenir qu'Allah a fait dépendre de l'usage de tels moyens. Si par exemple le musulman veut que son avenir soit couronné de succès dans le domaine de la science et de l'enseignement, il lui faut étudier pour les acquérir afin de se faire un avenir. C'est une création liée à l'emploi des moyens recommandés par Allah ou mis à disposition dans l'univers. En parlant de la fabrication de l'avenir, entendons un acte de création ex nihilo dont seul Allah le Puissant et Majestueux est capable. Mais on peut aussi entendre par là l'usage des moyens jugés aptes selon la loi et le décret divin à aider à réaliser le futur recherché. Voir le Recueil des avis juridiques de Cheikh al-Islam (2/458) et Tariiq al-Hidjratayn par Ibn al-Qayyim (38).

En somme, nous ne voyons aucun inconvénient à utiliser les appellations artisans du futur ou artisans de la vie. Nous ne pensons pas que cela soit une violation réelle ou supposée des droits du Seigneur Puissant et Majestueux.

Allah le sait mieux.